

RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2022 SYNTHÈSE DES REMARQUES ET RÉPONSES

1. Procédure de consultation des horaires

Le projet d'horaire 2022 a été publié à des fins de consultation et de prise de position du 26 mai au 13 juin 2021 sur le site internet www.projet-horaire.ch, ainsi que sur www.horaires-tp.ch. La consultation a permis aux usagers de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau des transports publics neuchâtelois.

Les remarques issues de la consultation sont intégrées, dans les limites techniques et financières du canton, directement dans les horaires mis en vigueur le 12 décembre 2021 ou dans la planification des horaires futurs.

Le présent rapport résume les principales modifications d'horaire, valables dès le changement d'horaire prochain et liste les réponses qui peuvent être apportées aux requêtes et remarques reçues. Les erreurs liées à la typographie seront corrigées par les entreprises de transports publics pour la version finale des horaires, qui sera disponible à partir de novembre 2021. Afin de fournir une vue globale ainsi que le même niveau d'information à tous les usagers, une seule réponse sera donnée à toutes les requêtes émises, moyennant le présent rapport.

2. Contexte général

Les horaires 2022 visent la reconduction des horaires 2021 avec un certain nombre de développements, en respectant le cadre financier. Parallèlement, les demandes d'augmentation des prestations ont été analysées.

3. Offre ferroviaire

3.1. Ligne 210 Neuchâtel – Gorgier – Yverdon-les-Bains

Deux paires de courses supplémentaires à l'heure de pointe du soir seront proposées entre Neuchâtel, Gorgier et Yverdon-les-Bains du lundi au vendredi, afin de répondre aux besoins des pendulaires.

Il n'y a pas d'évolution infrastructurelle prévue en gare de Vaumarcus pour le moment. L'offre régionale sur la ligne 210 entre Neuchâtel et Yverdon-les-Bains reste conditionnée à certaines adaptations des capacités réservées au trafic des marchandises, et cela indépendamment de l'infrastructure en gare de Vaumarcus.

3.2. Ligne 223 Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle

La nouvelle halte des Forges sera introduite et desservie par les RegioExpress Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle, dont les horaires sont légèrement modifiés à l'arrivée/au départ du Locle. La desserte sera donc à l'heure durant cette première phase. Par conséquent, plusieurs lignes en correspondance verront leurs horaires légèrement modifiés (Le Locle – Les Brenets, ainsi que desserte bus des Saignoles).

L'installation du nouveau block de ligne au Crêt-du-Locle, donnant la possibilité d'une desserte de la halte des Forges toutes les trente minutes, sera effectuée à l'horizon 2024.

3.3. Ligne 222 La Chaux-de-Fonds – Les Ponts-de-Martel

Les correspondances avec la ligne du Vallon de St-Imier ne peuvent pas être améliorées, en raison de l'infrastructure actuelle limitant les possibilités de croisement ainsi que de nombreuses contraintes liées au transport d'élèves.

3.4. Prolongement de la S21 Fribourg – Ins jusqu'à Neuchâtel

La S21 ne peut pas être prolongée de Ins jusqu'à Neuchâtel en raison d'un conflit d'horaire avec la circulation de la S5 Neuchâtel – Berne. La capacité est très limitée sur la voie unique.

4. Offre bus

4.1. Desserte du Val-de-Ruz

La desserte de Malvilliers est prévue dès 2023. La déviation de la ligne de bus 424 via la route du Vanel sera nécessaire.

La desserte de l'arrêt Evologia ne peut pas être assurée avec les moyens de production actuels, sans péjorer la ponctualité de la ligne la ligne 422.

4.2. Desserte urbaine en ville de Neuchâtel

L'optimisation des correspondances du trafic urbain avec les lignes ferroviaires en soirée est en cours d'étude par l'entreprise exploitante.

4.3. Desserte urbaine en ville du Locle

Le statu quo est actuellement prévu.

4.4. Desserte de l'Entre-deux-Lacs

Deux paires de courses supplémentaires seront rajoutées du lundi au samedi sur la ligne CarPostal 133 (Le Landeron – Marin – St-Blaise – Enges), améliorant la fréquence de cette desserte. À la suite d'essais sur le terrain, il s'avère que le rebroussement au hameau de Lordel n'est pas possible en l'état. Un aménagement le permettant est nécessaire.

4.5. Ligne 380 Neuchâtel – La Tourne – Le Locle

Les correspondances avec les lignes ferroviaires en gare de Neuchâtel seront améliorées. Un renforcement de l'offre est aussi à l'étude.

5. Autres développements de l'offre

Les horaires ferroviaires grandes lignes ainsi que le trafic international ne font pas partie de la commande cantonale.

Dr. Olivier Baud

Service des transports